



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 67 - JUILLET 2011**

# SOMMAIRE

## Préfecture des Pyrénées- Orientales

### Mission de Pilotage Interministériel

Arrêté N °2011182-0002 - AP modifiant la delegation de signature accordee a M Jean Marie NICOLAS secretaire general de la prefecture des Pyrenees- Orientales .....	1
Arrêté N °2011182-0003 - AP modifiant la delegation de signature accordee a M Antoine ANDRE sous prefet de Ceret .....	4
Arrêté N °2011182-0004 - AP modifiant la delegation de signature accordee a Mme Alice COSTE sous prefete de Prades .....	7





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2011182-0002**

signé par Préfet  
le 01 Juillet 2011

Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Mission de Pilotage Interministériel  
Pôle de pilotage interministériel

AP modifiant la délégation de signature  
accordée à M Jean Marie NICOLAS secrétaire  
général de la préfecture des Pyrénées-  
Orientales

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**PREFECTURE**  
**Mission des Politiques**  
**interministérielles**  
Pilotage interministériel  
Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60  
☎ : 04.86.06.02.80

**ARRETE PREFECTORAL N°**

**modifiant la délégation de signature accordée**  
**à M. Jean-Marie NICOLAS, Secrétaire général**  
**de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU le décret du 26 août 2009 nommant M. Jean-Marie NICOLAS Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- VU l'arrêté n°2009257-0002 du 14 septembre 2009 modifié portant délégation de signature à M. Jean-Marie NICOLAS Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'article 1 de l'arrêté n°2009257-0002 du 14 septembre 2009 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie NICOLAS, Secrétaire général de la Préfecture, pour tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département des Pyrénées-Orientales, et, notamment, les arrêtés pris dans le cadre des procédures de reconduite

*à la frontière ainsi que les lettres de saisine du Président du Tribunal de Grande Instance (articles L.511-1 et L.551-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), ainsi que les arrêtés d'hospitalisation d'office des malades mentaux ((articles L.3213-1 et suivants et L.3211-11 du Code de la Santé publique),*

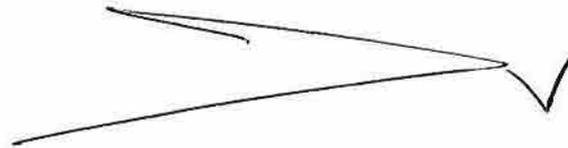
*à l'exception :*

- *des décisions ayant fait l'objet d'une délégation aux chefs de services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat dans le département ;*
- *des arrêtés portant élévation de conflit."*

**ARTICLE 2 :** M. le Secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de CERET, et Mme la sous-préfète de PRADES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 1er juillet 2011

LE PREFET,



**Jean-François DELAGE**



PREFECTURE PYRENEES-ORIENTALES

## **Arrêté n °2011182-0003**

signé par Préfet  
le 01 Juillet 2011

Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Mission de Pilotage Interministériel  
Pôle de pilotage interministériel

AP modifiant la délégation de signature  
accordée à M Antoine ANDRE sous préfet de  
Ceret

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**PREFECTURE**  
Mission des Politiques  
interministérielles  
Pilotage interministériel

Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60  
☎ : 04.68.51.67.53

**ARRETE PREFECTORAL N°**  
**modifiant la délégation de signature accordée**  
**à M. Antoine ANDRE, Sous-Préfet de CERET.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 28 juillet 2008 nommant M. Antoine ANDRE Sous-Préfet de CERET ;

**VU** le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2009257-04 du 14 septembre 2009 modifié portant délégation de signature à M. Antoine ANDRÉ, sous-préfet de CÉRET .

**SUR** proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture ;

**A R R E T E**

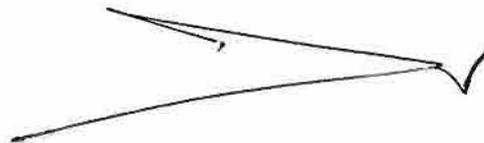
**ARTICLE 1er** : L'article 2 de l'arrêté susvisé du 14 septembre 2009 portant délégation de signature à M. Antoine ANDRÉ, sous-préfet de CÉRET, est modifié ainsi qu'il suit :

" ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Antoine ANDRE, lors des permanences qu'il assure (fins de semaine et jours fériés), ainsi qu'en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie NICOLAS, Secrétaire général de la préfecture, à l'effet de signer les arrêtés pris en application des articles L.511-1 à L.531-3 et L.551-1 à L.553-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et les lettres de saisine du Président du Tribunal de Grande Instance (article L.551-1), ainsi que les arrêtés d'hospitalisation d'office des malades mentaux ((articles L.3213-1 et suivants et L.3211-11 du Code de la Santé publique). "

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire général de la Préfecture, M.le sous-préfet de CERET et Mme la sous-préfète de PRADES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 1er juillet 2011

LE PREFET,

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes that form a stylized, elongated shape ending in a small hook.

**Jean-François DELAGE**



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2011182-0004**

signé par Préfet  
le 01 Juillet 2011

Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Mission de Pilotage Interministériel  
Pôle de pilotage interministériel

AP modifiant la délégation de signature  
accordée à Mme Alice COSTE sous préfete de  
Prades

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**PREFECTURE**  
Mission des Politiques  
interministérielles  
Pilotage interministériel  
Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°**  
**modifiant la délégation de signature accordée**  
**à Mme Alice COSTE, sous-préfète de PRADES.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 27 janvier 2011 nommant Mme Alice COSTE sous-préfète de PRADES ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011056-003 du 25 février 2011 portant délégation de signature à Mme Alice COSTE, sous-préfète de PRADES ;

**SUR** proposition de M.le Secrétaire général de la Préfecture,

**A R R E T E**

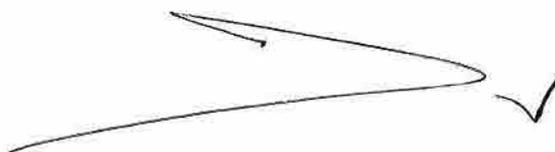
**ARTICLE 1er** : L'article 6 de l'arrêté préfectoral n°2011056-003 du 25 février 2011 portant délégation de signature à Mme Alice COSTE, sous-préfète de PRADES, est modifié ainsi qu'il suit :

**" ARTICLE 6 :** Délégation est donnée à Mme Alice COSTE, lors des permanences qu'elle assure (fins de semaine et jours fériés), ainsi qu'en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie NICOLAS, Secrétaire général de la préfecture, à l'effet de signer les arrêtés pris en application des articles L.511-1 à L.531-3 et L.551-1 à L.553-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et les lettres de saisine du Président du Tribunal de Grande Instance (article L.551-1), ainsi que les arrêtés d'hospitalisation d'office des malades mentaux (articles L.3213-1 et suivants et L.3211-11 du Code de la Santé publique)."

**ARTICLE 2 :** M. le Secrétaire général de la Préfecture, Mme la sous-préfète de PRADES et M.le sous-préfet de CERET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PERPIGNAN, le 1er juillet 2011

LE PREFET,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards and ends in a checkmark-like flourish.

**Jean-François DELAGE**